

Constitution d'un réseau d'accompagnement et de formation autour du handicap et de l'accessibilité numérique

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route nationale France numérique ensemble (FNE), formalisée par décret en juillet 2023, des dynamiques départementales de l'inclusion numérique se sont engagées sur chaque territoire. Sur les Bouches-du-Rhône, sous la coordination croisée de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix Marseille Provence et du Hub du Sud, une large concertation s'est mise en place à partir de l'automne 2023 et doit aboutir d'ici le 30 octobre 2024 à l'écriture collective d'une feuille de route départementale 2024/2027.

Elle a abouti à mettre en place différentes instances de concertation :

- un comité de pilotage (COPIL)
- une équipe projet rassemblant des représentants de l'État, de la Métropole et du Hub du Sud
- des comités techniques permettant d'identifier des domaines d'activité
- des groupes de travail thématiques (GT)

Un premier état des lieux a été réalisé par le Hub du sud pour servir de base aux réflexions collectives.

Celui-ci a mis en avant un manque de sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité numérique et du handicap. Des outils existent mais il faudrait encourager les acteurs à se mobiliser davantage. Des structures d'inclusion numérique et d'accompagnement du handicap comme Provence Tourisme, ICOM' Provence et Parcours Handicap 13, proposent aujourd'hui des solutions et des ressources à mettre à disposition :

- Pour les personnes en situation de handicap, l'utilisation de technologies d'assistance a été suggérée comme des logiciels de reconnaissances vocales ou encore des claviers et souris adaptés.
- Pour les familles, des dispositifs de contrôle parental pourraient être mis à disposition.
- Concernant les étrangers, en particulier les demandeurs d'asile, la création de points d'appui a été suggérée. De plus, des bornes de traduction ont été installées dans certains services publics pour traduire les formulaires administratifs, facilitant ainsi la compréhension pour les personnes ne maîtrisant pas la langue.

Pour répondre à ce besoin et en concertation avec les acteurs locaux, la gouvernance FNE a choisi d'inscrire dans la feuille de route France Numérique Ensemble des Bouches-du-Rhône une action transversale autour du handicap : la création d'un groupe d'expert.e.s pour soutenir les collectivités et les structures à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les objectifs sont de permettre aux organismes de formation mais aussi aux

structures de médiation numérique de profiter de ressources, de formations et d'accompagnement afin de répondre aux interrogations des personnes et des structures.

Cette action est pilotée par le Hub du Sud, le groupe d'experts est constitué d'ICOM Provence, Provence Tourisme, Parcours Handicap 13. Les ressources sont à destination du réseau du Hub du Sud notamment Urban Prod.

Annexe : Les ressources et outils fournis par ICOM Provence, Parcours Handicap 13 et Provence Tourisme

- Le [site internet](#) du pôle Design des services numériques du Direction interministérielle du numérique (DINUM) qui centralise des ressources pour rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap. A noter cependant que certains services sont uniquement destinés aux services d'Etat...
- Le [référentiel général d'amélioration de l'accessibilité](#) (RGAA) qui indique les obligations légales et la méthode à suivre pour développer l'accessibilité numérique.
- La création d'une brigade d'utilisateurs UX locale (représentants idéalement différents handicaps) pour répondre aux besoins de tous les acteurs du numérique en matière d'accessibilité numérique
- Faire connaître des acteurs qui œuvrent pour l'accessibilité numérique comme l'association Energie Solidaire 13 auprès des seniors par exemple.
- Des formations développées par le CNFPT pour accompagner les collectivités locales sur la mise en accessibilité de leurs sites web. La Dinum propose des subventions pour la réalisation de l'audit et de la conception du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, obligatoire depuis le premier janvier 2024 pour les collectivités.
- Le déploiement de référents RGAA/accessibilité numérique sur chaque territoire
- L'organisation d'un événement similaire au [Forum de l'accessibilité numérique](#) organisé à Paris dans le but de sensibiliser un maximum d'acteurs.
- Le [site internet de Parcours Handicap 13](#) ainsi que des ressources gratuites ([articles](#), [guides](#) pratiques)
- Un [annuaire en ligne \(Handicontacts\)](#), créé par Parcours Handicap 13, qui référence tous les membres du réseau